

Signataires : Christo Ivanov, Murat-Julian Alder, Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Jacques Jeannerat, Marc Saudan, Ana Roch, Vincent Subilia, Jacques Béné, Jean-Pierre Pasquier, Alexis Barbey, Yvan Zweifel, Celine van Till, Masha Alimi, Thierry Oppikofer, Lionel Dugerdil, François Erard, François Wolfisberg

Date de dépôt : 3 mars 2026

Proposition de motion

Débordements lors du derby Lausanne-Sport – Servette : des mesures doivent être prises rapidement !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les graves incidents survenus le 15 février 2026 avant et après le match opposant le FC Lausanne-Sport au Servette FC ;
- les perturbations causées en ville de Lausanne par des supporters genevois ;
- les dommages causés par l’usage d’engins pyrotechniques et la mise en danger de personnes ;
- les dégâts causés aux infrastructures ferroviaires et l’interruption du trafic qui en a résulté ;
- le fait qu’une minorité de supporters puisse prendre en otage les usagers des transports publics et perturber la vie de la population ;
- les dégâts d’image pour les clubs que des supporters violents prétendent représenter ;
- que le football devrait conserver son caractère rassembleur et convivial ;
- la nécessité d’enrayer la répétition d’événements préjudiciables autour de rencontres sportives,

invite le Conseil d'Etat

- à imposer aux clubs visiteurs de se déplacer en car jusqu'au lieu du match et, le cas échéant, si un train spécial est malgré tout affrété, à effectuer des fouilles systématiques tant à la montée dans le convoi qu'à l'arrivée ;
- à strictement prohiber les engins pyrotechniques à l'intérieur des trains spéciaux, dans les cars affrétés ainsi que dans les stades ;
- à s'assurer que des fouilles systématiques soient effectuées à l'entrée du stade par le personnel de sécurité des clubs hôtes ainsi que par la police ;
- à maintenir un dialogue constant entre les clubs, la Swiss Football League, les clubs de supporters et les autorités ;
- à mettre en place des mesures de prévention pour que les dangers inhérents aux situations susmentionnées soient appréhendés à leur juste valeur par les supporters ;
- à faire entendre la voix du canton de Genève auprès des autorités fédérales pour que le billet nominatif soit requis ;
- à appliquer rigoureusement le Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, notamment pour ce qui relève des interdictions de stade et de périmètre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les graves débordements survenus le 15 février dernier lors du match opposant le FC Lausanne-Sport au Servette FC sont inacceptables et appellent une réaction ferme.

Avant la rencontre, un cortège de supporters du Servette FC a paralysé une partie importante de la ville de Lausanne lors de son déplacement entre la gare et le Stade de la Tuilière, perturbant fortement la circulation et le quotidien des habitantes et habitants. Ces nuisances se sont répétées après le match lors du retour vers la gare. A ces troubles s'ajoute l'usage d'engins pyrotechniques dans le stade et dans les cortèges, mettant en danger les personnes présentes et causant des dégâts matériels, notamment sur la pelouse synthétique du stade lausannois.

L'incident le plus grave s'est toutefois produit en gare de Lausanne lors du retour du train spécial entre Lausanne et Genève. Selon toute vraisemblance, un fumigène lancé depuis le convoi a endommagé des installations ferroviaires essentielles, entraînant une interruption totale du trafic pendant deux jours et demi. Les conséquences ont été considérables : des centaines de milliers d'usagers et usagères ont été directement touchés, avec des déplacements entravés, des retards massifs et une désorganisation majeure de la mobilité dans toute la Suisse romande. Ces actes ont paralysé des infrastructures publiques indispensables au fonctionnement économique et social de toute une région.

Il est inacceptable qu'une minorité puisse ainsi prendre en otage la population et porter atteinte à des infrastructures financées par la collectivité. La passion sportive ne saurait justifier des comportements mettant en danger la sécurité publique et perturbant durablement la vie de la population. Ces événements soulignent la nécessité de renforcer l'encadrement des manifestations sportives, la prévention des violences et la responsabilisation des acteurs concernés. Le football doit rester un espace de rassemblement et de convivialité, non être une source de chaos et de dégradations.

Face à ces événements, des élues et élus du Grand Conseil genevois, du Grand Conseil vaudois, du Conseil communal de Lausanne et du Conseil municipal de Genève ont décidé de s'unir et de parler d'une seule voix en dépassant les clivages politiques habituels pour défendre l'intérêt général, protéger la population et préserver les infrastructures publiques.

L'objectif de la présente motion est de demander la mise en application d'un catalogue de mesures renforçant la prévention des violences,

l'encadrement des déplacements de supporters, la protection des infrastructures essentielles et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Un message clair doit être envoyé : la violence et les dégradations n'ont pas leur place dans nos rues et dans le sport. Ensemble, les autorités politiques entendent agir avec détermination pour que ces dérives cessent.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.